

Infirmiers en soins généraux et spécialisés : ISG, IBODE, Puéricultrices

Informations sur le concours

Publié le :	16-10-2026
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	12
Adresse d'envoi email des candidatures :	sophie.antoine@chi-hmv.fr
Date du concours :	17-11-2026
A propos du poste :	

Un concours sur titres est ouvert en vue de recruter des Infirmiers(ères) en Soins Généraux et spécialisés de premier grade.

Le nombre de postes ouverts est fixé à 10 postes.

Pour les Infirmiers(ères) de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE), relevant du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés - 2ème grade.

Le nombre de postes ouverts est fixé à 1 poste.

Pour Infirmiers(ères) puériculteurs(trices), relevant du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés - 2ème grade.

Le nombre de postes ouverts est fixé à 1 poste.

Informations sur l'établissement

Nom :	Centre Hospitalier des Hôpitaux du Massif des Vosges
Ville :	88100 Saint-Dié-des-Vosges
Site Web :	http://www.chi-hmv.fr

Pour candidater

Date limite de candidature : 16-11-2026

Conditions de candidature :

Pour les infirmier(e)s de 1er grade :

Sont admis à concourir :

les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Infirmier ou titre permettant l'exercice de cette profession (L.4311-3 et L . 4311-5 du code de la santé publique)
ou les personnes titulaires d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code.

Les candidats doivent également remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique (articles L.321-1 et suivants du code général de la fonction publique).

Pour les infirmier(e)s de 2ème grade IBODE :

Sont admis à concourir :

les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire (article R.4311-1 du code de la santé publique)
ou les personnes titulaires d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code.

Les candidats doivent également remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique (articles L.321-1 et suivants du code général de la fonction publique).

Pour les infirmier(e)s de 2ème grade PUER :

Peuvent faire acte de candidature :

les personnes titulaires du Diplôme d'Etat de puéricultrice (article R.4311-13 du code de la santé publique) ;
ou les personnes titulaires d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code ;

Les candidats doivent également remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique (articles L.321-1 et suivants du code général de la fonction publique).

Pièces à fournir :

Les candidats devront adresser un dossier comprenant :

Une demande écrite d'admission à concourir datée et signée, adressée au Directeur de l'établissement ;
Un curriculum vitae détaillé indiquant les titres obtenus, les emplois occupés et leur durée, et les formations suivies ;
Une copie du Diplôme d'Etat, titre ou autorisation permettant l'exercice de la profession ;
Le numéro RPPS du candidat. L'établissement se réserve la possibilité d'en demander tout justificatif.
Un justificatif des formations suivies ;
Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;

Mail pour l'envoi des candidatures :

sophie.antoine@chi-hmv.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

CHI HMV

DRH

26 Rue du Nouvel Hôpital

88100 SAINT DIE DES VOSGES